



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 3 décembre 2025

Délibération n° VI-DEL-2025-118

Date d'affichage : 4 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 22

Votants : 30

**Objet : Adhésion au service conseil en organisation et ressources humaines du
CIG – mise à disposition d'agents**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Maïram	SY	6 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
Mme	Sana	AABIBOU	Conseillère municipale
M.	Medhi	MEJERI	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Fouad EL M'KHANTER représenté par Mme Maïram SY, M. Franck COENNE représenté par Mme Elisabeth DELAGE, Mme Sabah AÏD représentée par M. Joël NOLLEAU, Mme Nathalie PABOUDJIAN représentée par M. Jean-Michel JOSSO, M. Patrick JULISSON représenté par Mme Paola LEROY, M. Joseph ZOGBA représenté par Mme Françoise PYBOT, M. Dramane KEÏTA représenté par M. Gilbert DALLERAC.

ETAIENT ABSENTS : Mmes Kadiatou LY, Isabelle TRAN QUOC HUNG, MM. Grégoire TURLOTTE, Tarik MEZIANE, Jacques CORBEL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Françoise PYBOT

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20251210-VI-DEL-2025-118-DE
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.452-1 et suivants relatifs aux missions des centres de gestion ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne instaurant un service de conseil en organisation et ressources humaines ;

Vu les besoins identifiés au sein de la collectivité en matière d'accompagnement sur les thématiques de gestion des ressources humaines, d'organisation interne et de conduite du changement ;

Vu la proposition de convention transmise par le CIG de la Grande Couronne ;

Vu l'avis de la commission de stratégie financière et fonctions support en date du 1^{er} décembre 2025,
Vu l'avis du Comité social Territorial en date du 2 décembre 2025 ;

Considérant l'intérêt pour la collectivité de bénéficier d'une expertise spécialisée en matière d'organisation, d'accompagnement du changement, de coaching individuel ou collectif, ... ;

Considérant que le CIG met à disposition des collectivités adhérentes des agents experts pour la réalisation de missions ponctuelles, dans le cadre de propositions d'interventions spécifiques adaptés aux besoins de la commune ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adhère au service de conseil en organisation et ressources humaines proposé par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne.
- Autorise la mise à disposition, si besoin, d'agents du CIG pour la réalisation de missions d'audit, d'accompagnement ou de conseil, dans les conditions fixées par la convention.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion correspondante, ainsi que tout avenant nécessaire à son exécution.
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire empêché
Marie-Claude GIRARDEAU
1ère Adjointe au Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : et de sa réception par le représentant de l'Etat.

15 DEC. 2025

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20251210-VI-DEL-2025-118-DE
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025